

GESTION

L'agence de notation PES (Public Evaluation System) attribue un 10,55 sur 20 de moyenne générale pour leur gestion en 2003. Montpellier fait figure de très bon élève (16,96 sur 20). Strasbourg est au fond de la classe avec un 4,74 sur 20. Soucieuse d'être comprise par le plus grand nombre, la nouvelle agence a opté en faveur d'une notation numérique et non alphabétique comme ses concurrentes.

Finances : mention tout juste « passable » pour les grandes villes

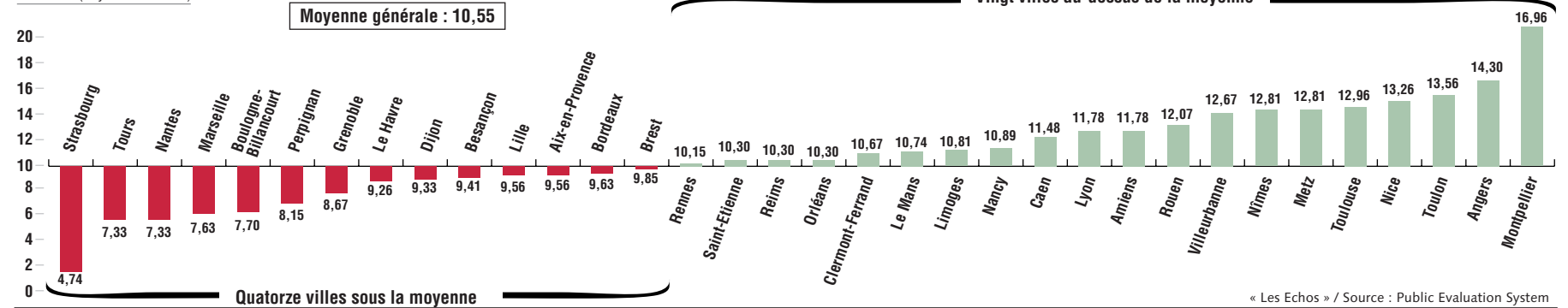
La gestion des grandes villes par les équipes issues des dernières municipales, celles de mars 2001, mérite tout juste la mention « passable ». La moyenne générale des 34 plus importantes d'entre elles (hors Paris et Mulhouse : lire les raisons ci-dessous) dépasse en effet à peine 10,5 sur 20 sur l'échelle de valeurs définie par Public Evaluation System (PES). Ce score, peu brillant, procède de l'application de la grille d'analyse financière – plus précisément de l'algorithme (lire ci-dessous) – mise au point par cette agence de notation. Soucieuse d'être comprise par le plus grand nombre, la nouvelle venue a opté en faveur d'une notation numérique et non alphabétique comme ses concurrentes.

Des écarts très importants

La construction de cet « indice de gouvernance », comme le qualifie Yves Marchand, cofondateur de PES, se fonde exclusivement sur les données contenues dans les budgets primitifs principaux et les comptes administratifs 2003 des villes de l'échantillon enquêté. Sa principale originalité est de retenir le niveau d'exécution de leurs politiques parmi les cinq grandes familles de critères définies. « On peut commencer à repérer les municipalités qui ont fait plus de promesses qu'elles n'en tiennent ou

Notation 2003 des villes de plus de 100.000 habitants

Note sur 20 (Moyenne absolue 10)



Sur 34 villes enquêtées seulement 16 villes dépassent la moyenne générale, 20 la moyenne absolue, 9 villes décrochent une note au-dessus de 12.

pourront tenir », poursuit l'ancien député-maire de Sète.

« Les écarts entre les villes sont très importants », constate Philippe Saunier, inventeur de cet algorithme, spécialiste de comptabilité publique et docteur en droit public, au vu de ces notes 2003. Celles-ci s'échelonnent en effet de 4,74 pour Strasbourg à 16,96 pour Montpellier qui, en la circonstance, n'a pas usurpé sa réputation de « surdotée ». Seulement 16 d'entre elles dépassent la moyenne générale, 20 la moyenne absolue. Si le système scolaire pouvait s'appliquer à elles, pratiquement le tiers des grandes villes mériteraient donc de redoubler !

Les bonnes élèves sont rares :

elles ne sont que sept – Metz, Nice, Nîmes, Rouen, Toulon, Toulouse et Villeurbanne – à avoir décroché une note comprise entre 12 et 14 sur 20. Si l'on excepte Montpellier, déjà citée, seule Angers (14,30), mention « bien », fait mieux. A l'opposé, Strasbourg partage le « fond de la classe » avec six autres villes – Boulogne-Billancourt, Grenoble, Marseille, Nantes, Perpignan et Tours – dont aucune n'atteint la note de 9 sur 20.

La plus mauvaise surprise vient de la capitale alsacienne. « Le système réagit très mal aux hausses d'impôt ménage », commente Philippe Saunier. De fait, des 34 villes enquêtées, c'est celle où le taux de l'impôt sur le foncier

bâti augmente le plus, ainsi d'ailleurs que celui de la taxe d'habitation. En excluant la pression fiscale, la note de la ville remonte à 7,11 sur 20. Elle rejoint également ce niveau lorsqu'il est fait abstraction des charges fixes, source de rigidité budgétaire. « Le ratio des dépenses de personnel par habitant est de 0,59, soit un tiers plus élevé qu'à Montpellier. C'est énorme », considère l'ancien adjoint aux finances de Caen. A l'inverse, Strasbourg, malgré une dette élevée, jouit d'un bon niveau de solvabilité. A telle enseigne que si celle-ci n'était pas prise en compte, sa note ne serait que de 3,3 sur 20.

Montpellier est dans une position beaucoup plus confortable.

Bien notée en termes de solvabilité, la capitale du Languedoc-Roussillon n'abuse pas de la fiscalité. Son budget est beaucoup moins contraint que celui de Strasbourg. « A la différence de beaucoup de grandes villes, Montpellier a bien manœuvré en transférant à son agglomération une série de compétences lourdes et le personnel qui va avec », estime Yves Marchand.

Un rôle d'alerte

Pour autant, la prudence s'impose sur l'interprétation de ces chiffres. La présence d'un personnel abondant peut très bien signifier que la ville a développé beaucoup de services ou déploie une offre de qualité. Or c'est le

type même d'appréciation que la formule mise au point par PES ne permet pas de porter. « Le ratio des subventions versées par habitant à Strasbourg est 0,19. C'est deux fois plus qu'à Montpellier. Mais on ne sait pas ce qu'il y derrière ces chiffres », reconnaît Philippe Saunier.

En fait, ces notes attribuées aux grandes villes par PES, diffusées gratuitement, comme celles des 2.050 collectivités (régions, départements, communes de plus de 5.000 habitants et intercommunalités) que cette agence a prises pour cible, remplissent d'abord un rôle d'alerte.

JOËL COSSARDEAUX

Lire l'éditorial de Gilles Sengès page 20.

La méthode de notation du cabinet PES

Chacune des notes émises par Public Evaluation System (PES) s'appuie sur un algorithme développé spécifiquement pour les collectivités territoriales. Cet « indice de gouvernance » découle de l'agrégation de 40 variables ou ratios financiers classés au sein de cinq critères fondamentaux d'évaluation.

– La rigidité budgétaire : ce ratio de synthèse mesure le poids des charges fixes (frais de personnel, intérêt de la dette,

contingent d'aides sociales, etc.) par rapport aux recettes de fonctionnement. Il exprime la capacité des collectivités à réaliser des économies et à dégager des marges de manœuvre supplémentaires.

– Le risque d'insolvabilité : il se mesure en comparant l'encours de la dette et les recettes courantes de fonctionnement. Ce ratio permet d'évaluer l'impact des emprunts sur l'équilibre budgétaire.

– Le service de la dette : il

s'apprécie en rapprochant l'annuité de la dette des recettes réelles de fonctionnement.

– Les réalisations : ce critère décrit l'efficacité de la gestion à travers le rapport entre budgets prévisionnels et comptes administratifs. La comparaison entre l'éventail des prévisions et l'exécution des programmes indique la capacité de la collectivité à tenir un budget.

– L'évolution des taux de fiscalité : toutes les données exploitées par PES sont directe-

ment issues de documents certifiés et publics, diffusés par les services du ministère de l'Intérieur et du ministère des Finances, à l'exclusion de toute autre source. C'est d'ailleurs ce souci de produire une information parfaitement homogène qui explique l'absence de note de Mulhouse. « Les données requises concernant cette ville ne sont pas toutes présentes sur les sites ministériels », indique Philippe Saunier.

Cet universitaire, artisan de

ce logarithme, a également écarté Paris de ce « palmarès ». La surface budgétaire et la taille démographique de la capitale, sans commune mesure avec les autres, étant « un facteur de perturbation ». Attentif à travailler sur un périmètre cohérent, cet expert a exclusivement traité des données issues des budgets principaux des grandes villes. Opérer un tel choix revient incontestablement à enlever à la gestion financière de ces collectivités une part de sa réalité,

mais au moins cette perte est la même pour toutes. « Il est toujours possible d'utiliser des méthodes de consolidation pour englober les dépenses des structures périphériques : SEM, délégations de services publics, budgets annexes, intercommunalités, mais c'est du bricolage. Le législateur n'a, pour l'instant, mis en place aucune règle qui vaille pour tout le monde », rappelle l'ancien premier adjoint aux finances de Caen.

J. C.

TRANSPORT

Rhône-Alpes : appel des élus en faveur du Lyon-Turin

A l'occasion de la première Conférence des exécutifs de Rhône-Alpes, que vient d'organiser le conseil régional et qui réunit les dirigeants élus des principales collectivités – départements, communautés urbaines et d'agglomération –, ceux-ci ont signé un appel unanime en faveur de la liaison ferroviaire Lyon-Turin. Ce texte rappelle que ce projet, « inscrit parmi les projets prioritaires de l'Union européenne, constitue un enjeu fondamental pour le développement économique, la qualité de vie et la protection de l'environnement en Rhône-Alpes ». En ce qui concerne le tunnel de base international, les collectivités demandent que les gouvernements français et italien engagent dans les tout prochains mois « les procédures nécessaires à la confirmation définitive de l'opération, et notamment la DUP », ainsi que « le chiffrage précis des financements nationaux qui seraient mis en place sur la période de travaux 2007-2013 ». Dans le domaine des transports en commun de la région, les élus ont décidé de créer un syndicat mixte entre les différentes autorités organisatrices pour développer un billet unique.

DÉVELOPPEMENT

L'arrivée de la société de production IP4U vient compléter la palette des compétences présentes au sein des ateliers numériques.

Valenciennes muscle son pôle numérique

DE NOTRE CORRESPONDANTE À LILLE.

Alors que Valenciennes vient d'accueillir les « e.magiciens », 6^{es} rencontres européennes de la jeune création numérique, l'arrivée d'Interactive Project for You (IP4U), société de production multimédia et audiovisuelle, au sein des ateliers numériques, porte à 18 le nombre d'entreprises installées dans cette structure d'accueil pour les sociétés multimédias et high-tech, créée en 2000 par la CCI. Plus de 150 personnes travaillent sur ce site dans des domaines aussi variés que la création numérique, les services multimédias, la biométrie, l'ingénierie numérique industrielle ou encore la production audiovisuelle.

Sur leurs 3.400 mètres carrés, ces ateliers numériques mettent à disposition des entreprises un ensemble de matériels high-tech comprenant une régie son, un auditorium, un serveur Web, un studio et une régie vidéo de production ainsi qu'une station graphique de création en 3D. « La

présence de cet équipement a été prépondérante dans notre choix de nous installer à Valenciennes. Il m'aurait fallu investir des millions dans cet outil que je vais utiliser à plein », souligne Lahcen Bahij, fondateur du studio IP4U, qui crée du contenu pour les téléphones mobiles. Il compte employer onze personnes d'ici à trois ans, ainsi qu'une trentaine d'intermittents pour atteindre à cette date les 2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Des développements à venir

La localisation du site au cœur d'un triangle Paris-Londres-Bruxelles, des capitales rapidement reliées par le TGV depuis Valenciennes, ainsi que la présence de centres de formation et de compétences sur place influent fortement dans le choix des entreprises. Le département Dream (audiovisuel) de l'université de Valenciennes mais également les écoles de la CCI que sont Supinfo, lancée en 1988 pour la création numérique, et, depuis 2002, Supinfo.com, pour concevoir et créer des jeux vidéo, pè-

sent aussi très lourd. Les ateliers numériques inaugurés en 2000, agrandis en 2003, ont représenté un investissement total de 4,6 millions d'euros financés par le Feder, la région, le département, la ville et la CCI. Une autre extension de 800 mètres carrés est programmée début 2005 pour un investissement de 400.000 euros. « Elle sera consacrée à un "espace compétitivité" pour développer l'usage du très haut débit, aider les entreprises à adopter tous les services qu'il peut apporter ainsi que toutes ces nouvelles TIC », explique Adrien Gauthier, porte-parole de la CCI.

Au total, le Valenciennois accueille une cinquantaine d'entreprises de moins de cinq ans, soit 500 emplois, spécialisées dans ces techniques du numérique, que ce soit l'industrie technique de l'image (calcul et simulation, numérisation 3D ou de plans), le développement de logiciels, les services en ligne, les prestations audiovisuelles et sonores ou encore les services numériques aux entreprises.

NICOLE BUYSÉ

TÉLÉGRAMMES

DÉCHETS. Face à l'ampleur de la pollution qui affecte la région d'Istres (Bouches-du-Rhône), envahie par les sacs plastiques de la décharge de la communauté urbaine de Marseille, Yves Jégo, député (UMP) de Seine-et-Marne, veut en faire interdire totalement l'utilisation d'ici à 2010.

THERMALISME. D'ici à la fin de l'année, la ville de Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) devrait être propriétaire de son domaine thermal qui appartient à l'Etat depuis 1812. Il ne lui manque plus que l'aval de Bercy pour boucler la transaction chiffrée à environ 5 millions d'euros.

EN BREF

Transports : Clermont-Ferrand abandonne le bus hybride

Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC) a décidé de « mettre fin au contrat de location des 6 Civis » qui circulaient depuis près de quatre ans, à titre expérimental, sur la ligne structurante est-ouest. En juin, le SMTC n'avait pas levé l'option d'achat et avait choisi de prolonger de dix-huit mois le contrat de location pour un coût de 3 millions d'euros. Les reproches faits à ce produit Irisbus sont de deux ordres : peu fiable et trop cher.

RMI : les Alpes-de-Haute-Provence veulent être totalement compensés

Le député et président du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, Jean-Louis Bianco (PS), vient de demander à Jean-Pierre Raffarin de « couvrir au plus vite » les dépenses engagées pour le RMI, estimant à 280.000 euros la somme manquante dans son département. « Je proteste énergiquement contre le rôle de banquier de l'Etat qui nous est imposé. Il est vraiment anormal que les finances des départements avancent la trésorerie que l'Etat n'est pas capable de nous allouer », s'insurge l'ancien ministre. A la suite du transfert des dépenses d'allocation du RMI le conseil général a versé « 8.900.000 euros aux bénéficiaires du RMI, alors que l'Etat ne lui a versé que 8.620.000 euros. Il manque donc 280.000 euros », selon Jean-Louis Bianco.